

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, 05 juillet 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Marcel BERY - Vincent GASSELIN

Absent(e/s) excusé(e/s) : Angélique BINET (soit 11 membres en exercice, 10 présents, 10 votants)

Secrétaire de séance : Marie-Lise MEYNARD

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Bilan du sinistre suite à la tempête du 17 juin

M. le Maire indique que le Sous-Préfet s'est rendu sur place d'abord et qu'une réunion a eu lieu aussi avec toutes les communes membres à la CCTOVAL. Au final, l'état de catastrophe naturelle ne sera pas décrété car il ne s'agit pas de coulées de boue ni d'un séisme, mais de dégâts assurables de façon courante pour la plupart des bâtiments. Il n'en reste pas moins que la question se pose pour les zones agricoles et les forêts ; d'ailleurs, la vente de bois par la Commune s'est faite juste à temps, avec seulement une modification de l'échéancier pour une partie des lots vendus. La zone la plus touchée se situe à Saint-Philbert et au Soucheau, engendrant une interruption de l'alimentation en eau et électricité plus longue qu'ailleurs sur le territoire communal. M. le Maire tient à remercier tous les chasseurs, agriculteurs et éleveurs venus prêter main forte ou qui ont proposé leur aide. Une Commission Bois va se réunir très vite pour estimer au mieux les dommages.

Concernant les dégâts à Gizeux :

- le chemin du Pont Neuf doit être sécurisé avec l'accord des propriétaires (famille de LAFFON) ; une entrevue avec les élus de Continvoir et G. de LAFFON va se tenir le soir même.
- le portail du logement communal place du Bœuf endommagé (tordu et base cassée) sera réparé en régie, un forfait doit être accordé par l'expert.
- pour le cabanon du cimetière, un devis va être demandé à un couvreur spécialisé dans l'amiante.
- à l'église, il faut demander un devis pour remettre en place le volet du clocher.

2) Devis pour l'élagage et la sécurisation des arbres au Champ de foire

M. le Maire rappelle que lors de la tempête du 17 juin dernier, un bon nombre d'arbres ont été ébranlés sur tout le territoire communal et notamment au Champ de foire.

Il convient donc de sécuriser le site, surtout le stationnement pour se rendre à l'église, mais aussi en prévision de la brocante et la fête du village en août, par un élagage adapté à la saison, pour lequel un devis a été demandé à la société Baratte, basée à Villiers-au-Bouin.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Baratte pour la l'élagage et la sécurisation des arbres au Champ de foire, pour un montant de 960,00 € TTC.

... / ...

3) Point sur l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux et projets en cours

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux :

- la rénovation du Secrétariat de Mairie (peinture + mise aux normes électriques) va revenir à 3.000€.
- pour le 32 rue des Écoles, la Déclaration Préalable a été déposée le 02/07 (sans démolition).
- l'achat des terrains Papot et Verneau, est encore en attente, notamment un délai dû à la SAFER.
- au stade, le compteur d'eau a été coupé en raison d'une fuite ; un devis a été demandé pour refaire la plomberie hors sol.
- concernant la Défense Incendie, une bâche a été livrée pour le secteur La Bluterie-La Cardinière et Ph. GOUBARD doit préparer le site.
- pour réparer la clôture du 34 rue des Écoles, S. OSSANT va intervenir mi-septembre.
- une solution doit être trouvée pour canaliser les eaux pluviales qui inondent certaines habitations, comme aux Fortineries et rue du Château ; des caniveaux et des fossés devraient être (re)créés.

4) Devis pour le bornage de la parcelle ZI 41

M. le Maire indique que dans le cadre du projet de vente du bâtiment sis au 34-34 bis rue des Écoles, il convient de faire réaliser le bornage de la parcelle concernée (ZI 46) par un professionnel.

Deux devis ont été demandés mais un seul géomètre ayant répondu, M. le Maire propose aux élus de lui permettre de donner son accord et signer ce devis dont les tarifs sont estimés raisonnables.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis du bureau de géomètres Lecreux-Sivigny, basé à Tours, pour le bornage amiable de la parcelle ZI 46 et tous les frais afférents, pour un montant 1.497,00 €, somme qui sera partagée à 50/50 avec l'acquéreur du bâtiment sis au 34-34 bis rue des Écoles.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire signale que l'agence postale communale sera fermée une semaine en août (du 16 au 21) et une semaine en septembre (du 6 au 13), pour congés annuels de l'agent et indisponibilité de la remplaçante habituelle sur ces périodes ; la population sera informée au préalable.
- M. le Maire précise que la cérémonie du 14/07 se tiendra à la caserne des Landes, à Continvoir.
- M. le Maire annonce que le prochain Conseil est programmé le 13/09.

TOUR DE TABLE :

- G. LE DORVEN rappelle que les séquoias doivent finir d'être évacués rue des Écoles. Il indique que le SMIPE va à nouveau proposer une réunion en septembre pour débattre des modalités de collecte des ordures ménagères. Il signale que le panneau Stop aux Fortineries est tombé ; il sera réparé en régie.
- M-L. MEYNARD informe ses collègues qu'elle a participé à une réunion de l'association ITS et qu'elle a accepté de représenter la Commune au conseil d'administration de l'ASSAD.
Elle déplore 2 fuites dans l'église (un devis va être demandé à un nouveau couvreur car l'artisan qui intervenait souvent prend sa retraite) et réitère sa demande de déplacer la table de pique-nique.
- B. RUGEN indique que le radiateur des WC publics a été retrouvé descellé du mur le 27/06.
Il n'est pas sûr de pouvoir organiser le concours de pétanque prévu le 21/08 car il manque d'équipes.
- V. GASSELIN signale que la visite du jury pour le concours des maisons fleuries a dû être reportée.
Il fera un reportage photos qui sera projeté lors de l'événement Rêves de Printemps, le 10/10.
Il annonce que la fête historique du 15/08 au Château est encore dans l'incertitude concernant le contrôle du pass sanitaire. Quant à la location du logement communal place du Bœuf couronné, il propose de contacter l'agence immobilière du Crédit Agricole (Square Habitat) pour trouver un locataire, notamment parmi les intervenants à la Centrale de Chinon.